

# ENCOURAGEONS UN PLAN AMBITIEUX DE SAUVEGARDE DU VALLON DE VALLEYRE, LE POUMON VERT DU MONT CAR LA SITUATION D'AUJOURD'HUI N'A PLUS RIEN À VOIR AVEC CELLE D'HIER !



1. Vue aérienne actuelle du vallon de la Valleyre.



2. Plan de quartier Valleyre validé en 2006.

## LE PLAN DE QUARTIER VALLEYRE

Il s'étend sur une superficie de près de 55 000 m<sup>2</sup>, s'appuie sur le Plan Général d'Affectation approuvé en 1993, validé en 2006, en se fondant sur une constatation des limites forestières établie en 1997.

.....

### a. Topographie des lieux : sécurisation au coût écologique trop élevé et nouveaux risques à prendre en considération

La topographie particulière du vallon, ainsi que l'absence d'entretien de la forêt qui le ceinture, vont nécessiter un bétonnage et une déforestation d'envergure dans, et tout autour, de la zone. L'imperméabilisation des sols va diminuer l'infiltration des eaux et provoquer une augmentation du ruissellement dans la Valleyre (secteur en danger élevé pour les crues), générant ainsi des risques majeurs d'inondations en aval. Il y a 20 ans, les institutions avaient-elles prévu l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes qui vont rendre la zone encore moins sécurisée ? Nous exigeons une réévaluation des risques géologiques !

### b. Nécessité de sauvegarde du biotope relais du Vallon

Outre la biodiversité du lieu dont les riverains peuvent attester (présence de salamandres tachetées, de cervidés, de truites, de libellules etc.), l'intérêt écologique du site est mieux documenté qu'il ne l'était au début des années 2000. A l'heure où l'effondrement de la biodiversité impacte la Suisse, ce lieu qui joue un rôle prépondérant de relais entre les bois du Jorat, de Sauvabelin et la forêt du Flon, devrait être protégé de toutes velléités d'urbanisation.

.....

### c. Limites forestières du XIX<sup>ème</sup> siècle : oui, nous sommes bien en 2021 !

Selon le plan de quartier, plusieurs zones boisées se verront défrichées sans qu'aucune compensation n'ait été prévue, simplement car elles n'ont pas été répertoriées il y a près d'un quart de siècle ! De plus, au moment où canton et communes adoptent des plans climats ambitieux, préserver en l'état l'ensemble des secteurs boisés actuels est devenu un impératif.

